

Image not found or type unknown



Contrat de travail et salaire

Par **manuboget**, le **24/01/2009** à **17:16**

Salarié d'une coopérative depuis 7 ans, j'effectue depuis environ 1 ans des tâches pour une autre coopérative créée par ma société, et ce sans modification de mon contrat de travail initial et revalorisation salariale. Est-ce légal?

Cordialement.